

Groupe de travail « Fonctionnement hydro-morpho-écologique des cours d'eau du bassin versant »

Réunion n° 3 du 25 octobre 2012 – mairie de Saint-Clément sous Valsonne

Synthèse des discussions

Personnes présentes :

- ***Cf. feuille d'émergence jointe***

Ce groupe de travail aborde spécifiquement le fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan.

Points abordés

- **Diagnostic du fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan et de ses affluents**

(cf. diaporama n°1)

Le découpage du Soanan en 4 tronçons aux caractéristiques de fonctionnement hydro-morpho-écologique homogènes n'appelle pas de remarques particulières et est en conséquence considéré comme un point validé.

- **Inventaire et expertise des perturbations du bon fonctionnement des cours d'eau**

(cf. diaporama n°2)

Les perturbations anthropiques du fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan sont nombreuses, en particulier sur le tronçon T2 (traversées de Valsonne et de Saint-Clément sous Valsonne), et dans une moindre mesure sur le tronçon T3 (aval de Saint-Clément). Toutes ces perturbations n'ont cependant pas la même incidence ; certaines sont en effet plus impactantes que d'autres. Attention toutefois à garder une vision globale du fonctionnement de l'hydrosystème car beaucoup de perturbations, insignifiantes considérées individuellement, ont néanmoins un impact par effet de cumul avec d'autres perturbations du même type ou par interaction négative avec d'autres formes de perturbations.

Les seuils piscicoles ont été réalisés par l'AAPPMA du Loyal bambou sous le mandat du précédent président et sur préconisation du Conseil Supérieur de la Pêche. Le président actuel de l'AAPPMA n'émet pas d'objection à leur démantèlement mais indique ne pas avoir les moyens financiers pour prendre en charge ces travaux.

- **Définition d'une stratégie d'intervention publique**

(cf. diaporama n°3)

La préservation du bon fonctionnement hydro-morpho-écologique du Soanan passe par la délimitation et le respect d'un Espace de Bon Fonctionnement (E.B.F.) des cours d'eau.

Il est précisé que cet espace « réservé » ne remet nullement en cause les occupations actuelles des rives mais doit par contre orienter les réflexions et décisions futures en matière d'usage des sols.

Cette préconisation de bon sens est adoptée comme principe directeur guidant l'intervention publique en matière de gestion des cours d'eau du bassin versant. Pour que cette mesure n'en reste pas au seul stade de vœu pieux, il est toutefois jugé nécessaire de l'inscrire dans les règlements des documents d'urbanisme (PLU...). Certaines communes comme Saint-Vérand ou

Sarcey l'ont déjà fait ou sont en passe de le faire. Dans cette optique, un document de porté à connaissance de l'E.B.F. défini pour le Soanan et ses affluents sera adressé à l'ensemble des communes du bassin versant.

Cet E.B.F. doit être vu comme un espace minimum vital et peut donc être plus large. Dans cet esprit, une intervention visant par exemple à stopper la divagation latérale du cours d'eau ne se justifie pas forcément en cas d'atteinte de la limite de l'enveloppe fixée et est à raisonner en fonction de la nature des enjeux riverains concernés.

• **Détermination des priorités d'action**

(cf. diaporama n°4)

Au vu de l'ampleur de la tâche en matière de résorption des perturbations identifiées par le diagnostic et compte tenu de la faiblesse des moyens financiers mobilisables par les collectivités locales, il paraît impératif de déterminer les urgences et priorités d'action.

Quelques secteurs fortement contraints par divers aménagements et quelques ouvrages particulièrement impactants ont ainsi été ciblés, particulièrement sur les tronçons T2 et T3, en vue de leur inscription éventuelle dans les programmes d'actions du 2^{ème} contrat de rivière ou du PAPI Azergues. Ces propositions, basées uniquement sur des critères de choix techniques, seront présentées aux collectivités et maîtres d'ouvrages concernés en vue d'un arbitrage de leur part sur le plan politique et financier.



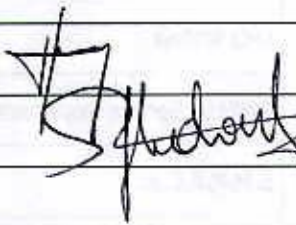
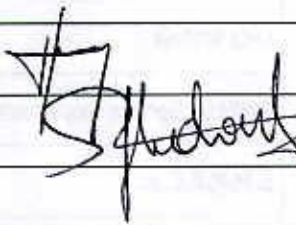

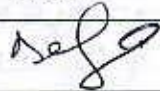

Conclusion

Quoiqu'étant un cours d'eau encore relativement préservé, le Soanan présente malgré tout localement d'importantes perturbations de son fonctionnement hydro-morpho-écologique qui requièrent une intervention publique car mettant en cause l'intérêt général et concourant au risque de non atteinte de l'objectif de bon état fixé par le SDAGE à l'échéance 2015.

Parallèlement, l'objectif de non dégradation ne pourra être atteint sans mise en place effective de l'Espace de Bon Fonctionnement délimité.

CRAzII – Groupe de travail « Fonctionnement hydro-morpho-écologique »

Réunion n°3 Soanan – jeudi 25/10/2012 à Saint-Clément sur Valsonne

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
M. le Député de la 8 ^{ème} circonscription du Rhône	M. Patrice VERCHERE	<i>excusé</i>
C.C. des Pays du Bois d'Oingt	M. Maurice GELAY	<i>excusé</i>
C.C. du Pays de Tarare	M. Lucien DANVE	
Commune de DAREIZE	<i>Président</i> Michel VEISMARE	
Commune de LEGNY	Mme Sylvie JOVILLARD M. Michel VIEUX M. Gérard GUNTHER	
Commune de SAINT-APPOLINAIRE	Robert HENRY	
Commune de SAINT-CLEMENT s/s VALSONNE	Mme Sylvie MARTINEZ M. Henri ROCHE	
Commune de SAINT-LOUP		
Commune de SAINT-VERAND	VIVIER MERLE Robert	
Commune de SARCEY		
Commune de VALSONNE	M. Lucien DANVE	<i>Présent</i>
S.A.V.A.		
Chambre d'Agriculture Rhône - Pôle territoire	M. Christophe BOUCABEILLE	<i>Présent</i>
Comité de Développement des Monts du Beaujolais	M. Fabrice VERDEJO	<i>excusé</i>
Communauté Urbaine de Lyon Direction de l'Eau Service Stratégie	Mme Elodie RENOUF	
Conseil Général du Rhône Canton de Tarare	M. Jacques LARROGETTE	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Canton du Bois d'Oingt	M. Charles BRECHARD	<i>excusé</i>
Conseil Général du Rhône Direction des routes	G. Delorme Représentant D. Longin	
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	Mme Estelle MARTIN	
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	

Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	
D.D.T. du Rhône SPAR - PR	M. Olivier CONTE	
DDT du Rhône - Service Forêt, Eau et Biodiversité	M. Jean-François PERRIN	excusé
DDT du Rhône – Antenne de Villefranche	M. FLECHET M. IMBERT	
Rhône Insertion Environnement	M. Frédéric GALLO M. Olivier BRET	
Chambre d'Agriculture du Rhône	M. Jean-Damien ROMEYER	
F.R.P.P.M.A.	M. Alain LAGARDE M. Jean-Pierre FAURE	Exc.
F.D.C.R.	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Gérard HYTTE patrick FILLIK	
LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO G. Paccoud	
ONEMA Service départemental du Rhône	M. Frédéric FROMAGER	excusé
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN	excusé
Service de la Navigation Rhône-Saône	M. Laurent MALBRUNOT	
Syndicat Mixte du Beaujolais	M. Daniel PACCOUD	
SYRIBT	Mme Betty CACHOT	
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	
AAPPMA « Le Loyal Bambou »	M. Michel VERMARE	Présent
STARPCA - Stegiaire Contrat Rivière	Rémi Gallet	
DDT du Rhône - Antenne Thizy	Luc CHAMPAIN	
	J. J. Naun	
VALSONNE	Vial Dominique	
ST CLEMENT PIERREFEU R		
St Valsonne BRUN-BERTHET L		
	SOLY LOUIS	